




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2021-466**

Séance publique du

12 février 2021

**Présidence de Gérard BRAMOULLÉ
Adjoint au Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20210212- lmc1188022-DE-1-1
Date de signature : 19/02/2021
Date de réception : vendredi 19 février 2021
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

**OBJET : RUE JEAN-RENE GUILLIBERT GAUTIER DE LA LAUZIÈRE - ACQUISITION A L'EURO
SYMBOLIQUE DES PARCELLES KB n° 37p, 139p, 140p et 149p**

Le 12 février 2021 à 14h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans l'Amphithéâtre De La Verrière, 10 Rue des allumettes, 13 100 Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 05/02/21, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Laurence ANGELETTI à Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Madame Odile BONTHOUX à Madame Joëlle CANUET, Madame Brigitte DEVESA à Madame Françoise COURANJOU, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI à Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Sylvain DIJON à Madame Kayané BIANCO, Madame Amandine JANER à Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Maryse JOISSAINS MASINI à Madame Sophie JOISSAINS, Madame Arlette OLLIVIER à Monsieur Rémi CAPEAU, Madame Françoise TERME à Madame Fabienne VINCENTI.

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Madame Joëlle CANUET donne lecture du rapport ci-joint.



DEPARTEMENT OPERATIONS
JURIDIQUES COMPLEXES ET
CONTROLE ET SUIVI DES
PROCEDURES CONTENTIEUSES
Direction foncier et gestion du
patrimoine

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 FÉVRIER 2021

Nomenclature : 3.1
Acquisitions

RAPPORTEUR : Madame Joëlle CANUET

Politique Publique : 04-AMENAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE URBAIN

OBJET : RUE JEAN-RENE GUILLIBERT GAUTIER DE LA LAUZIÈRE - ACQUISITION A L'EURO SYMBOLIQUE DES PARCELLES KB N° 37P, 139P, 140P ET 149P - Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

La Commune poursuit les acquisitions foncières permettant à la Métropole de réaliser les travaux de requalification de la rue Jean-René Gautier Guillibert de la Lauzière.

Ainsi par délibération n° DL.2019-80 du 22 mars 2019, nous nous sommes prononcés favorablement sur l'acquisition à l'euro symbolique d'une emprise à détacher de la parcelle cadastrée KB n° 149 appartenant à la SNC PROVENCE L'ETOILE.

Cependant, il s'avère nécessaire d'acquérir auprès de ladite société des emprises supplémentaires sur lesquelles les travaux d'aménagement ont pu être réalisés, à savoir les parcelles cadastrées KB n° 37p, 139p, 140p.

La SNC PROVENCE L'ETOILE s'est donc engagée à céder à l'euro symbolique une bande de terrain d'une surface totale d'environ 196 m², à détacher des parcelles cadastrées KB n° 37p, 139p, 140p et 149p dont elle est propriétaire, pour la réalisation des travaux de requalification de la voie (document d'arpentage en cours d'élaboration).

Par conséquent, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **RAPPORTER** la délibération n° DL.2019-80 en date du 22 mars 2019 ;

- **ACCEPTER** l'acquisition à l'euro symbolique des parcelles cadastrées KB n° 37p, 139p, 140p et 149p pour une surface totale d'environ 196 m² appartenant à la SNC PROVENCE L'ETOILE ;
- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'Adjoint délégué au Foncier à signer l'acte authentique à intervenir ainsi que tous les documents afférents.

DL.2021-466 - RUE JEAN-RENE GUILLIBERT GAUTIER DE LA LAUZIÈRE - ACQUISITION
A L'EURO SYMBOLIQUE DES PARCELLES KB N° 37P, 139P, 140P ET 149P -

Présents et représentés	: 55
Présents	: 46
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 55
Pour	: 55
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

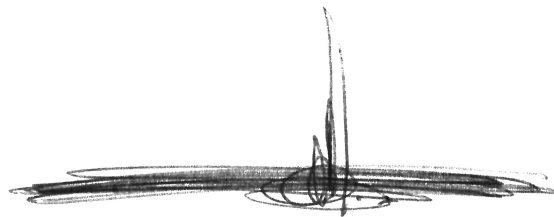
NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

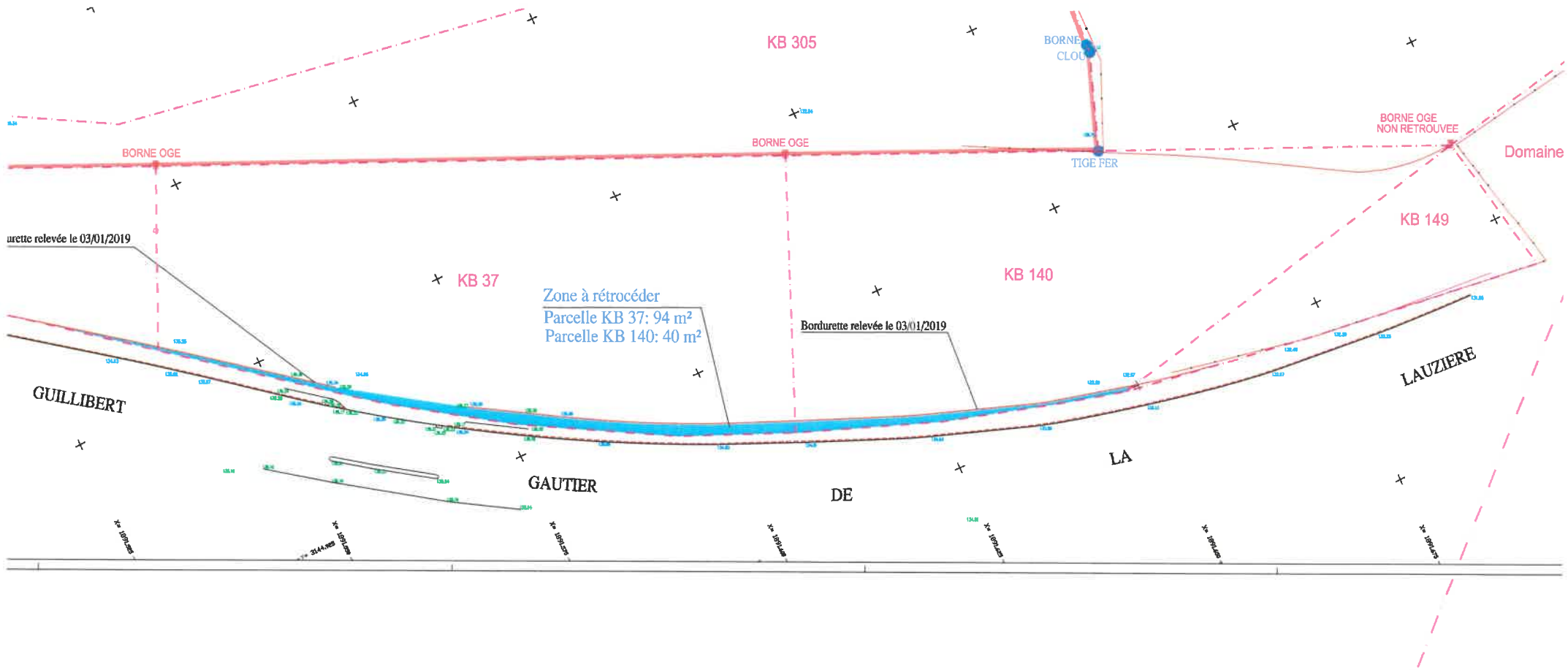
Ont signé Gérard BRAMOULLÉ, Adjoint au Maire

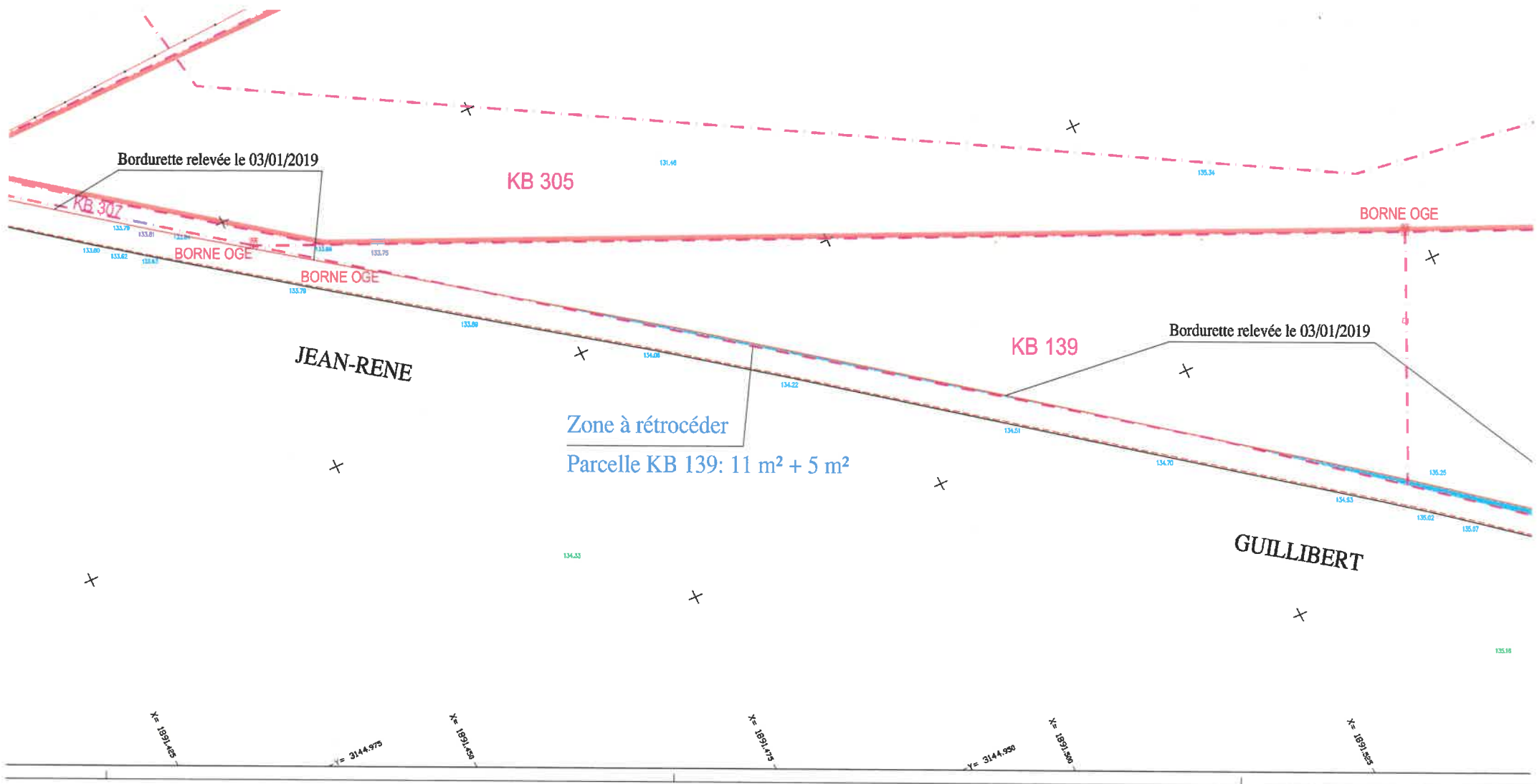
Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Madame Amandine JANER



1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»





DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE
 COMMUNE D'AIX-EN-PROVENCE
 Propriété de la " S.C.I TROU N 8 "
 Parcelle cadastrée section KB N°149
PROJET DE DIVISION

GE BILICKI DHOMBRES OSMO FUZERE PELORCE
 GEOMETRES EXPERTS
 Immeuble Plein Ouest - Bâtiment C - 1er Etage
 1, Rue Albert Cohen - 13016 Marseille
 E-Mail : marseille@gema.fr
 Tél : 04.91.542.542 - Fax : 04.91.542.543
 des Géomètres Experts méditerranéens associés

ECHELLE: 1/200

Dossier: 19169
 Dressé le 28/02/19 par FS
 19169-DIVISION.dwg

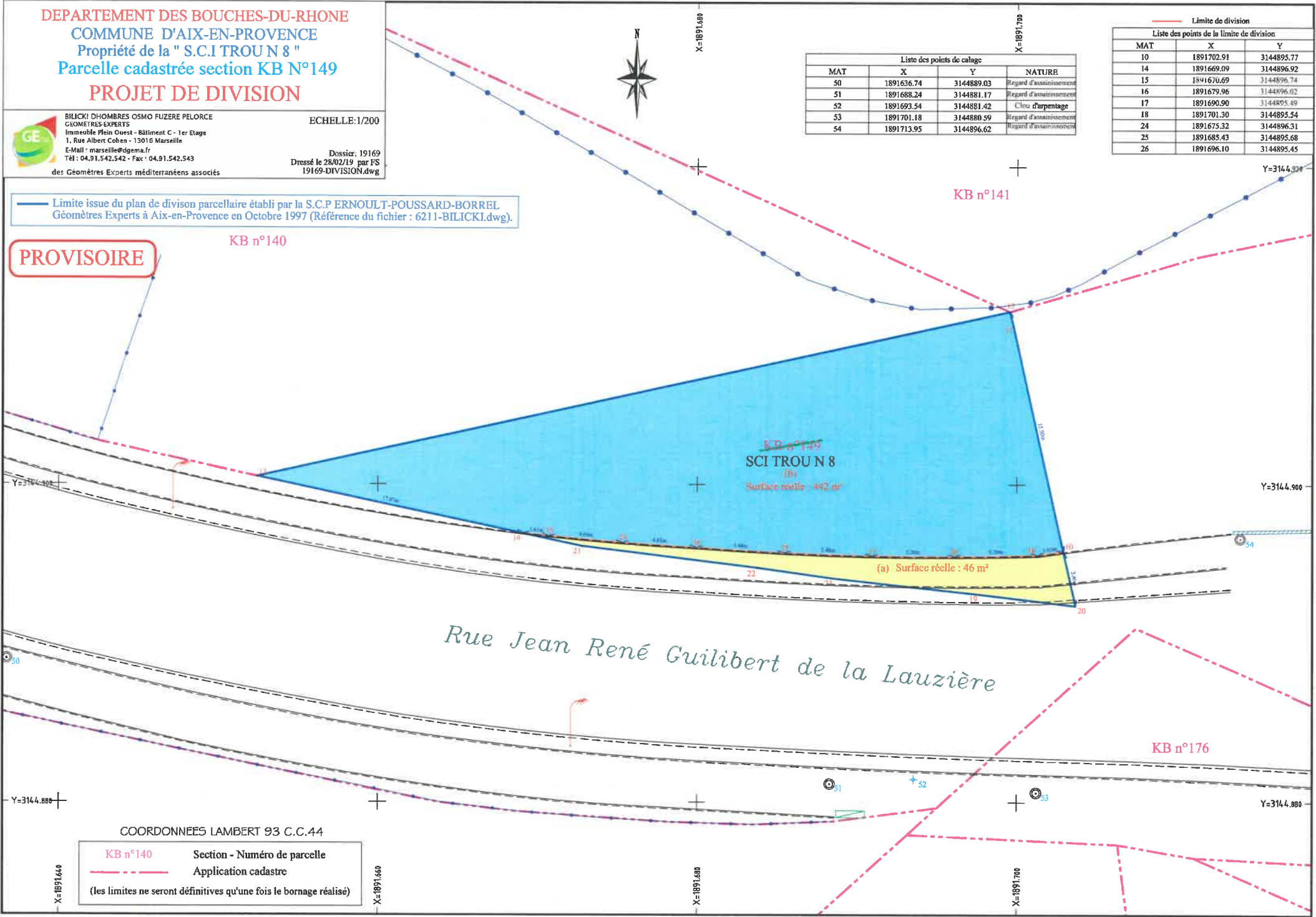


Liste des points de calage			
MAT	X	Y	NATURE
50	1891636.74	3144889.03	Regard d'assainissement
51	1891688.24	3144881.17	Regard d'assainissement
52	1891693.54	3144881.42	Clou d'arpentage
53	1891701.18	3144880.59	Regard d'assainissement
54	1891713.95	3144896.62	Regard d'assainissement

Liste des points de la limite de division		
MAT	X	Y
10	1891702.91	3144895.77
14	1891669.09	3144896.92
15	1891670.69	3144896.74
16	1891679.96	3144896.02
17	1891690.90	3144895.49
18	1891701.30	3144895.54
24	1891675.32	3144895.31
25	1891685.43	3144895.68
26	1891696.10	3144895.45

— Limite issue du plan de division parcellaire établi par la S.C.P ERNOULT-POUSSARD-BORREL
 Géomètres Experts à Aix-en-Provence en Octobre 1997 (Référence du fichier : 6211-BILICKI.dwg).

PROVISOIRE



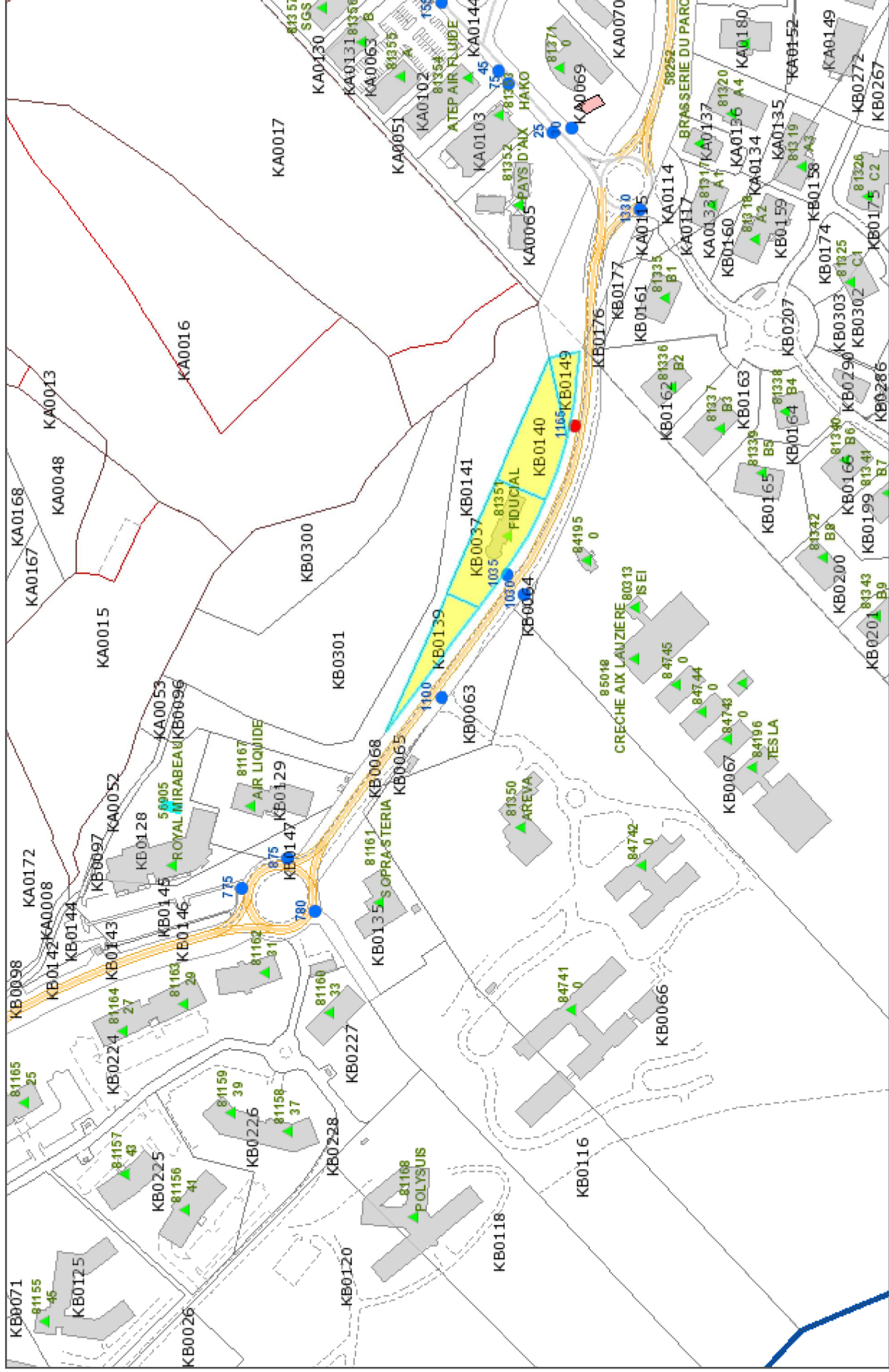
KB n°149
 SCI TROU N 8
 (B)
 Surface réelle : 442 m²

(a) Surface réelle : 46 m²

Rue Jean René Guilibert de la Lauzière

COORDONNEES LAMBERT 93 C.C.44

KB n°140 Section - Numéro de parcelle
 Application cadastrale
 (les limites ne seront définitives qu'une fois le bornage réalisé)



Légende

Communes

Communes